

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
23 MARS 2016

DATE d’AFFICHAGE  
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 35  
Votants : 36

L’an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°38-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – EXERCICE 2016**

Compte tenu de l’absence de charges et de produits transférés en 2016, et au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien du montant des attributions de compensation pour l’année 2016 ci-dessous présentées :

Communes	Attributions Compensation	
	2015	2016
Ambon	105 321 €	105 321 €
Arzal	72 384 €	72 384 €
Billiers	7 855 €	7 855 €
Damgan	-85 464 €	-85 464 €
La Roche Bernard	23 081 €	23 081 €
Le Guerno	15 663 €	15 663 €
Marzan	-13 356 €	-13 356 €
Muzillac	477 415 €	477 415 €
Nivillac	19 687 €	19 687 €
Noyal-Muzillac	-4 824 €	-4 824 €
Péaule	56 334 €	56 334 €
Saint-Dolay	-65 981 €	-65 981 €
<b>Total</b>	<b>608 115 €</b>	<b>608 115 €</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160329-DELIB\_38\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants des Attributions de Compensation pour l'année 2016 telles que détaillées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/04/16  
Le Président,

